

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

---

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par  
M. Letchimy, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« cités »,

le mot :

« mentionnés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.